

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 53 (1991)
Heft: 3

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Campagne de tests pour pulvérisateurs

Gratuit

Dans le contexte de la production intégrée, du souci que l'agriculture porte à l'environnement et selon l'ordonnance en vigueur sur les substances émises par la Confédération depuis 1986, il est primordial d'utiliser des pulvérisateurs en parfait état. Jusqu'à maintenant, cette réalité n'a pas été très prise à cœur par les utilisateurs: cependant, des voix s'élèvent pour demander un contrôle obligatoire et régulier des appareils pour la protection des plantes. Il est du devoir de l'ASETA et de sa Commission technique no 1 d'intensifier les tests pour pulvérisateurs sur une base libre afin qu'une obligation de la part de l'état soit superflue.

Stratégie

En collaboration avec les sections et les services cantonaux concernés (conseillers en machines, service phytosanitaire), la maison Fischer et les ateliers locaux de machines agricoles, l'ASETA organise à nouveau des tests pour pulvérisateurs qui

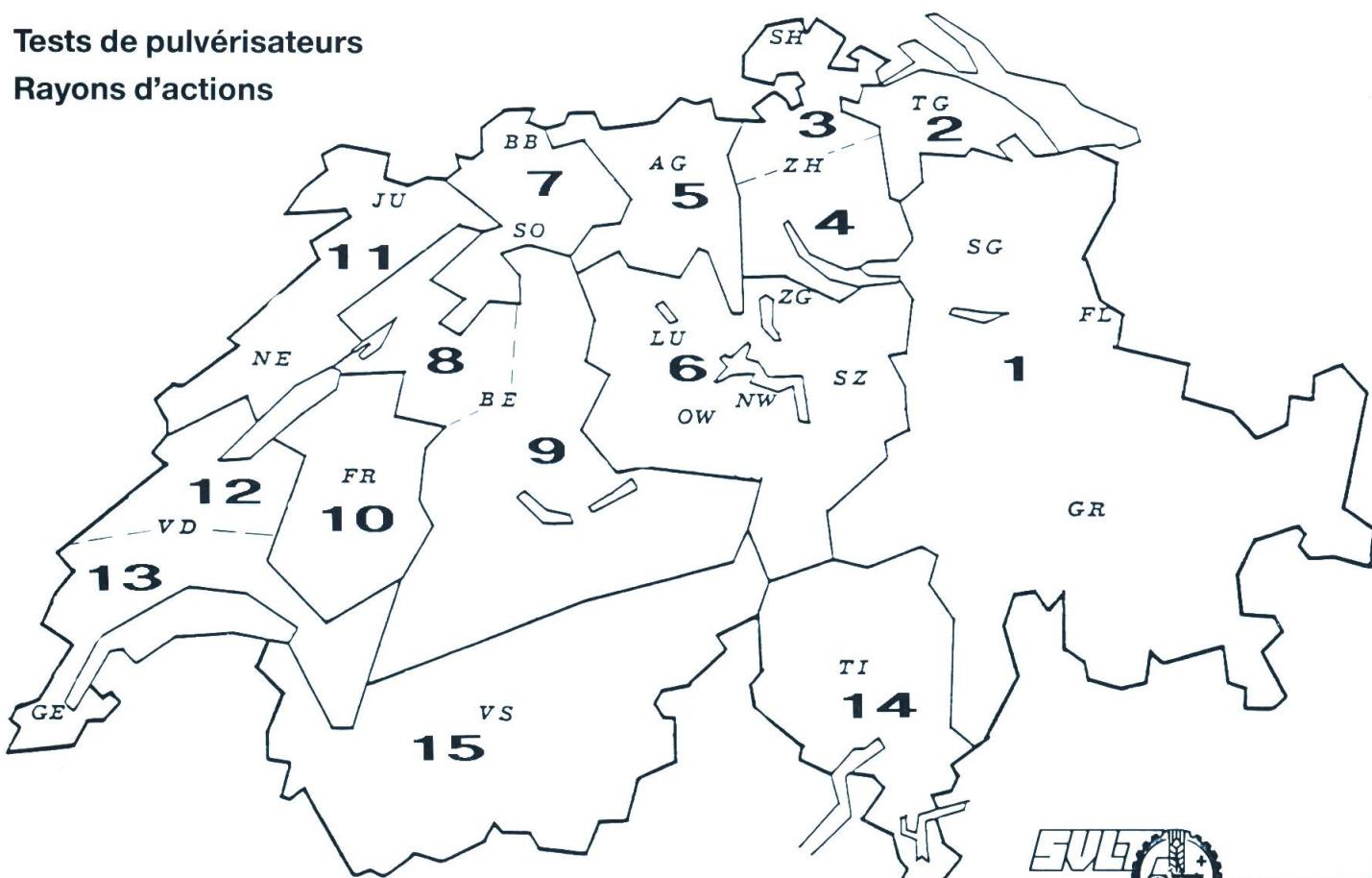
devraient être implantés peu à peu dans toutes les régions de Suisse.

Pour des raisons pratiques, la Suisse est resp. les 22 sections ASETA sont réparties en 15 rayons d'actions plus ou moins étendus selon l'importance de leurs cultures et de leur appartenance régionale (voir l'esquisse).

Pour l'instant, six cantons disposent d'installations de contrôle requises, alors qu'ailleurs, ce sont les services cantonaux qui s'occupent de leur acquisition et les mettent à disposition sur la base de l'ordonnance sur les substances. Annuellement, chaque rayon d'actions devrait être en mesure d'exécuter ces tests à

Tests de pulvérisateurs

Rayons d'actions



trois endroits différents (ateliers mécaniques, écoles d'agriculture) pendant trois jours consécutifs.

Le mois de mars est prévu pour le lancement de la «Campagne de tests pour pulvérisateurs». Bien que chaque rayon ne soit pas en possession d'une installation de contrôle, une quantité suffisante de ces appareils sera à disposition pour parer aux premiers «assauts». Le pulvérisateur ayant remporté le test avec succès portera un timbre de contrôle en guise de confirmation.

Lors du test, on procédera aux contrôles suivants:

- A. Vitesse de marche du tracteur au régime requis, dans les différentes vitesses.
- B. Affichage du manomètre. La précision du manomètre sera vérifiée au moyen d'un étalon de vérification, dans un rayon de pression allant de 1 à 10 bar. La limite de la tolérance est fixé à \pm bar.
- C. Débit de chaque buse. Valeur moyenne de la limite de tolérance: maximum \pm 5%.
- D. Répartition transversale. La régularité dans la répartition de la bouillie à des intervalles de 10 cm sur la largeur de travail est testée par un dispositif vérifiant l'écoulement. Valeur moyenne tolérée pour les dépassemens: \pm 15%.
- E. Débit horaire de la pompe (l/min): quantité de bouillie qui s'écoule des buses et un supplément de 5% du contenu du réservoir.
- F. Contrôles généraux du pulvérisateur, en particulier des divers éléments tels que récipients, signalisation et mesures de protection.

CAMPAGNE DE TESTS pour pulvérisateurs

(calendrier provisoire)

Rayon d'action	Sections ASETA	Lieux et dates des tests 1991
1	SG/GR/FL	Kaltbrunn; Horn; Widnau
2	TG	Amriswil; Felben
3	SH	
4	ZH	Dinhard, 26.3.; Hombrechtikon 27.3. (Obstbauspritzen); Benken, 28.3.; Stadel 2.4.; Affoltern 3.4. (Obstbauspritzen); Affoltern, 4.4.; Fehraltdorf 5.4.; Strickhof Lindau 9.4.
5	AG	Würenlos, 12.3; Riniken, 19.3; Alikon 23.3.
6	LU/ZG/SZ/OW/NW	Hohenrain, 4.2.; Ruswil 5.2.; Cham
7	BB/SO	Sissach 15.3.; Laufen 26.3.; Canton SO 2./3.4.
8	BE Seeland	Worben 16./17.4.
9	BE	
10	FR	Estavayer/Rosé; Bossonnens/Courtepin; Ueberdorf: Les tests aurant lieu du 25.8. au 15.9.
11	JU/NE	
12	VD Nord	Planification prévue.
13	VD/GE	
14	TI	Un test est prévu eu mars 1992 à Gudo.
15	VS	

Après la clôture de la «Campagne de tests pour pulvérisateurs», on évalue à peu près à 1000 unités par année le nombre d'appareils contrôlés du point de vue de leur fiabilité technique.

Une taxe unique de Fr. 50.- sera perçue par appareil. Les coûts éventuels qui ne seraient pas

couverts, seront pris en charge par les sections et les services cantonaux.

Le calendrier de la «Campagne de tests pour pulvérisateurs» sera complété dans le prochain no de TA (dates et nouveaux lieux de tests).

Compresseurs à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.-.
Accessoires et pièces détachées.

Compresseurs à prise de force

5 m de tuyaux y compris et raccord de pompe
Fr. 310.-.

Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé.

Demandez liste de prix détaillée directement auprès du fabricant.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 9112

Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon VD Tél. 021-905 44 21

Programme des cours: Hiver 1990/91

Date:	Genre de cours:	Type:	Jours:
-------	-----------------	-------	--------

Nouveaux cours

7.2.91	Avec et sans électronique: Contrôle, réglage, adaptation des pulvérisateurs aux traitements à faible volume d'eau	E 2	1
18.2.91	Avec et sans électronique: Contrôle, réglage, adaptation des pulvérisateurs aux traitements à faible volume d'eau	E 2	1
19.2.91	Courant 220-380 V: Que peut-on faire soi-même? (théorie et pratique)	E 3	x
21.2.-22.2.91	Informatique: Se familiariser et dialoguer avec son PC. Début d'utilisation	I 1	2

Programme

4.2.-5.2.	Travaux de maçonnerie (par un spécialiste)	MES 9	2
6.2.	Pose de rustique d'intérieur et petits travaux avec du plâtre	MES 7	1
8.2.	La partie électrique des tracteurs et remorques	E 1	1
25.2.	Pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
26.2.-27.2.	Réparation et pose de freins hydrauliques sur remorques et contrôle au banc d'essai	AR 16	2
1.3.	Pose de sols en terre cuite et faïences	MES 6	1
4.3.-12.3.	Réparation de tracteurs et de machines agricoles	AR 3	6
13.3.-15.3.	Soudure électrique: Matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3

Inscription aux cours

Par téléphone au secrétariat du Centre de cours 021- 905 44 21

SOCIÉTAIRES assistez nombreux aux manifestations de votre Section!
